

Juillet – Décembre 2018

Actualités réglementaires

R.A.S

Actualités normatives

RAS

Actualités de la FAQ

Une mise à jour de la FAQ a été réalisée.

[Nouvelles questions/réponses publiées sur la FAQ](#)

30/11/2018 - ECHANTILLONNAGE - Dans le cas d'un bâtiment résidentiel collectif, divisé en plusieurs zones thermiques, avec des valeurs de $Q_{4Pa-surf}$ différentes dans chaque zone, comment doit-on réaliser la mesure d'étanchéité à l'air du bâtiment ?

Question N° 2018-04 | Date de publication : 30/11/2018 | Dernière mise à jour : 30/11/2018

Dans un premier temps, le mesureur doit s'adresser au bureau d'étude thermique pour qu'il justifie les différents objectifs sur les différentes zones. Si le zonage est conservé, le maître d'ouvrage doit apporter une justification pour chaque valeur de $Q_{4Pa-surf}$ utilisée dans le calcul thermique. Donc chaque zone doit être mesurée, soit dans sa totalité, soit par échantillonnage de 3 ou 6 appartements. Les règles d'échantillonnage du FD P50-784 s'appliquent alors à chaque zone.

14/12/2018 - ETALONNAGE - Existe-t-il une méthode d'étalonnage / vérification pour le télémètre ?

Question N° 2018-05 | Date de publication : 14/12/2018 | Dernière mise à jour : 14/12/2018

Le FD P50-784 indique que le mètre ou le télémètre, utilisé pour relever des dimensions (lorsque ce relevé est nécessaire pour le calcul d' A_{Tbat} notamment), doit être vérifié tous les ans, pour s'assurer que l'erreur est inférieure à 1 cm. Cette vérification peut être

réalisée en auto-contrôle par le mesureur. Un protocole d'auto-contrôle est proposé [ici](#) : (cf document en format excel). Le constat de vérification peut prendre la forme de la page excel imprimée, accompagnée d'une photo du dispositif de vérification.

Ce protocole est valable également pour les mètres et télémètres utilisés pour relever des dimensions lors d'une mesure de perméabilité à l'air d'un réseau.

Questions/réponses modifiées ou mises à jour

RAS